Droit des parents vise par la dpj

Par sebjy888

bonjour

est ce que la d.p.j peux ordonner le prolongement de l'hospitalisation dune mère enfants pour aucune raison raisonnable suite au congé donner par le medecin de plus l'intervenant na meme jamais parler a la mere a simplement donner l'ordre a l'infirmiere de lui faire le message par la suite de cette nouvelle et plusieurs message laisser a messieu jamais eu de retour d'appel alors la mere et l'enfant devaient sortir samedi matin mais la il doivent attendre que lintervenant passe en debut de semaine pourtant 1 semaine avant un autre intervenant est aller verifier chez elle et a felicite la mere et quil ny avait rien a signaler avec le covid il est logique de garder un patient pour autre raison que medicale? ny as til pas un débordement ? pourquoi cet intervenant peux aller visiter la mere et que la famille non ?

Par ESP

Bonjour

Vous êtes sur un site d'info sur le droit Français, êtes vous Québécois,